



Comité Social d'Administration de Réseau Marine

21 juin 2023

Déclaration liminaire

Amiral, mesdames, messieurs,

Issue des élections de décembre 2022, cette nouvelle instance nommée comité social d'administration de réseau Marine concrétise l'engagement des représentants UNSA Défense auprès des personnels civils avec trois sièges.

L'UNSA Défense déplore que ce CSA de réseau se tienne durant la journée de préparation de la CAPC des catégories B du 22 juin 2023 d'autant plus que les calendriers de toutes les CAP sont fixés à l'avance

Pendant plus de six mois, toutes les organisations syndicales ont été unanimes en refusant le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans se traduisant par 2 années supplémentaires de travail pour tous les agents et moins 10% sur le montant de leur pension !

L'UNSA Défense rappelle que les préoccupations des agents restent les mêmes dans toute la fonction publique, donc de ce fait dans notre ministère. Les personnels sont toujours en attente d'une augmentation du point d'indice permettant de faire face à l'inflation, de la résorption de la précarité et des inégalités.

Ce n'est pas la rencontre salariale avec le ministre Stanislas GUERINI qui va changer la donne, **L'UNSA Défense** ne peut pas se satisfaire des mesures annoncées. En effet, l'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 ne couvrira pas l'inflation de 5,1% sur un an.

L'UNSA Défense compte sur vous, Amiral, pour que la Marine nationale alerte le ministre des Armées, monsieur LECORNU.

En cette période d'inflation forte, il est inacceptable que les agents doivent attendre parfois durant des mois le règlement de variables de paye (heures supplémentaires, astreintes, indemnités de formation, etc.) et que selon les établissements, le paiement des jours de CET diffère (mai ou septembre) : les délais de remise des documents étant les mêmes pour tous les établissements des EFM.





Les personnels de la Marine attendent de votre part une action déterminée auprès des CMG et des gestionnaires RH afin de remédier à cette problématique.

L'UNSA Défense se félicite que nous soyons maintenant DPM, Direction du Personnel de la Marine. La prise en compte des personnels civils de la Marine doit à présent se traduire dans les faits contrairement à la présentation de la LPM dans laquelle les personnels civils sont quasiment absents.

L'UNSA Défense le regrette compte tenu de leur disponibilité, de leur engagement et de leur sens du service.

L'application des directives de notre ministère quant au télétravail dans tous les organismes Marine à terre, la formation des managers militaires aux statuts & règles de gestion du personnel civil (fonctionnaires, ouvriers de l'État et contractuels) sont des problématiques sur lesquelles la Marine nationale peut agir directement.

L'UNSA Défense déplore d'être continuellement obligée de rappeler la réglementation.

L'UNSA Défense adoptera comme à son habitude, dans le cadre de ce nouveau mandat une attitude constructive pour aboutir à une complémentarité vie professionnelle/vie privée (V2P). En effet, la qualité de vie au travail doit contribuer à l'épanouissement professionnel des agents afin d'atteindre un service public efficace.

Espérons que nous trouverons une écoute attentive de l'Administration non dans une optique d'explicitation, de décisions prises en petits comités mais bien dans une démarche de construction coopérative quant aux orientations à venir.

Merci de votre attention.

